



PUBLICATION

SIGNATURE DE L'ETAT DES USAGERS du BOIS BOURGEOIS 2022

Les usagers sont invités à :

- exprimer leur choix entre la « vente groupée » et le « tirage traditionnel ».
- se prononcer sur l'attribution du bois de chauffage.

Des permanences se tiendront dans les villages :

- à HELLERT-Salle Hilaire :
Mardi le 15 février de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h
- à LA HOUBE-Ecole :
Mercredi 16 Février de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h
- à SCHAEFERHOF-Salle Communale :
Vendredi 18 Février de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h
- à DABO-Mairie :
Lundi 21 Février de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h30

Après ces permanences, le registre restera disponible en Mairie jusqu'au Vendredi 04 mars, date butoir !

Pour rappel

Les usagers qui ne se seront pas manifestés durant cette période, **ne pourront prétendre au bois de chauffage et seront affectés d'office au « tirage traditionnel ».**

A l'occasion de leur passage, les usagers optant pour la « vente groupée » sont invités à déposer un relevé d'identité bancaire (RIB).

Le Maire
Eric WEBER



Agence de Sarrebourg
Unité territoriale Sarrebourg montagne droits d'usage

Etat des usagers de la commune de Dabo
Exercice forestier 2023
(dernière mise à jour 3 janvier 2022)

Taxes usagères	
Plein droits	9 Euros
Veuve	6 Euros
Droits généraux	3 Euros
Bois de feu sur pied	35 Euros, tarif unique sans dégressivité.
Bois de feu façonné bord de route 8 stères	Les regroupements sont souhaitables. 45 €/st soit 360 Euros